

Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE De de télétransmission : 23/10/2020 DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2020

DEL-2020-140

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20201015-DEL-2020-140-DE

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, DALL'AGLIO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BLOUIN,
BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CAVAREC, CHENEVAL JP,
CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DETURCHE, DUNAND,
FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILLET, GOURDIN, GYSELINCK, HAVEL, JACQUES, JOURNE,
LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,
PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA,
ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

MM ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, PINARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme METRAL, MUGNIER.

MM. BARTHALAIS, DEFAGO, GILET, HACQUIN, MATHIAN, PETIT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, MERMIER.

MM. AMADIO, BARBIER, BOISIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CHARRAT, CHASSAGNE, FONTAINE, GAUDIN, GONDA, HERBRON, LEROY, LOMBARD, MODURIER, PEROU, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale

Mmes ASSIER, CHATELET, FORSTER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,

MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE

Membres en exercice :

83

Présents :

64

Représentés par mandat :

8

Objet: CANDIDATURE DU SYANE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOIA DU PROGRAMME ACTEE POUR LA RENOVATION DU BATI PUBLIC

Exposé du Président,

La FNCCR, en tant que pilote, et EDF, en qualité de porteur associé et financeur obligé dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie, coordonnent le programme CEE ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Ce programme est financé à hauteur de 100 millions d'euros pour viser 20 TWh cumac d'ici 2023.

Ce programme visant les collectivités a pour premier objectif d'améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics afin de réduire les passoires thermiques, et de substituer le fioul par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone. En outre, il ambitionne d'améliorer le confort, la santé et l'environnement social par l'aménagement, la maîtrise des usages et la rénovation du patrimoine public bâti.





Le programme ACTEE comprend le lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ou de sousprogrammes spécifiques ainsi qu'une hotline (soutien technique, économique et juridique). Un premier AMI, SEQUOIA (Soutien aux Elus locaux, QUalitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux), a été ouvert à la candidature le 30 juin 2020.

Cet AMI permet d'apporter des financements aux coûts organisationnels, liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, sur les postes suivants :

- Ressources humaines pour assurer l'accompagnement, la recherche de financement, la mise en place de groupement d'achats... Ces ressources humaines peuvent être externalisées ou internalisées.
- 2. Outils de mesure et de suivi de consommation énergétique (compteurs d'énergie, caméra thermique, mise en place ou paramétrage des outils)
- 3. Etudes techniques (audits énergétique...), juridiques, financières (montage de plans de financement...)
- 4. Aide au financement de la Maîtrise d'Œuvre (nouveauté du programme ACTEE 2). Pourra également être compris dans ce poste, en alternative à la maîtrise d'œuvre classique, la mission d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage dans le cas de lancement de Contrats de Performance Energétique (CPE).

Les règles de participation financière sont les suivantes :

Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement.		
Ressources humaines	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement.		
Outils de suivi de consommation énergétique	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement.		
Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement. OU Aide de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants. L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action.		
Plafond total d'aide par membre du groupement	250 000 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.		

L'objectif de l'AMI SEQUOIA est de couvrir, pendant 2 ans (2021-2022), ces quatre axes dans le cadre d'une approche territoriale globale, et de générer des collaborations entre les acteurs du territoire (interdépartemental et/ou infra) en incitant les candidatures en groupement (mutualisation permettant la massification des actions).

Le projet de candidature du SYANE, en groupement avec des intercommunalités de Haute-Savoie, Savoie et du SDES est présenté aux membres du Comité.

Les membres constitutifs du groupement sont :

- le SDES, en qualité de porteur de la candidature groupée
- le SYANE,
- la Communauté d'agglomération du Grand Annecy,
- la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry,
- la Communauté d'agglomération du Grand Lac.



Ce groupement représente 122 communes, soit une population de 464 806 habitants.

Les actions et les financements proposés par le SYANE (et au bénéfice des communes et intercommunalités de Haute-Savoie partenaires, à savoir le Grand Annecy et la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance) dans le cadre de cette candidature pour les années 2021 et 2022, sont les suivantes :

	Actions ACTEE	Coût total de l'action	Coût estimatif de l'action aidée par ACTEE	Reste à charge SYANE (répartition à définir entre les partenaires)
Ressources Humaines	20 collectivités suivies par 2 économes de flux	180.000€	90.000€	90.000€
Etudes Techniques	audits énergétiques sur une 100aine de bâtiments	180.000€	90.000 €	90.000€
Outils de suivi des consommations	1 outil de suivi des consommations d'énergie et de monitoring	80.000€	40.000 €	40.000€
Maitrise d'Œuvre	Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un contrat de performance énergétique	80.000€	30.000€	50.000€
TOTAL estimatif sur les 2 années		520.000€	250.000€	270.000€

La date limite de dépôt des candidatures à cet AMI auprès de la FNCCR est fixée au 10 novembre 2020.

Les membres du Comité sont invités :

- 1. à approuver la candidature du SYANE à l'AMI SEQUOIA dans le cadre du Programme ACTEE2, pour un montant d'aide maximal pour le SYANE à hauteur de 250.000 € (et une estimation du montant des actions SYANE à hauteur de 270.000€).
- 2. à autoriser le Président à déposer le dossier de candidature et signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

J.P AMOUDRY.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20201015-DEL-2020-140-DE Date de télétransmission : 23/10/2020 Date de réception préfecture : 23/10/2020